



Evaluation HCERES

Webinaire du 05 décembre 2023

Plan du webinar

1. Calendrier
2. Dossier d'auto-évaluation
 - A. Rapport d'auto-évaluation
 - B. Documents ayant valeur de preuve
3. Modalités de dépôt et de travail collaboratif
4. De l'auto-évaluation au projet

1. Calendrier

Calendrier de l'évaluation des formations (2024-2025)

Étapes de l'évaluation du bilan des formations du 1^{er} et du 2^e cycle



Étapes de l'évaluation du projet des formations du 1^{er} et du 2^e cycle



Principales phases de l'évaluation

Année 2023-2024 : « Phase bilan »
Autoévaluation des formations et de la
recherche
Annonce des mentions à
renouveler/supprimer/créer

Année 2024-2025: « Phase projet »
Dépôt du projet de formation
Demande d'accréditation
(dépôt avril 2025 - maquettes)

Année 2025-2026 :
Préparation de la mise en œuvre :
construction des cours, *etc.*

Année 2026-2027: Mise en œuvre
de la nouvelle offre de formation

Calendrier indicatif évaluation HCERES formation Paris Nanterre

Juillet 2023

- 21 juillet : dépôt de la liste des formations à évaluer
- Mise à disposition calendrier HCERES

Sept. 2023

- 11 sept : Point en CFVU
- A partir du 25 sept : diffusion du référentiel vague E par HCERES
- Envoi et Validation questionnaires étudiants

Nov. 2023

- Lancement questionnaires
- 16 nov matin : ateliers HCERES formation (et recherche)

Nov-Déc 23

- Début autoévaluation par responsables de formation
- Mise à disposition de données par les services

Janv-Fév 24

- Poursuite autoévaluation par resp. formation
- Mise à disposition de données par les services
- Retour questionnaire

Mars 2024

- 8 mars : Dépôt dossier autoévaluation par resp. formations V1
- Relecture V1

Avril 2024

- Relecture V1
- 8 avril : Retour des versions relues aux resp. formations

Mai 2024

- 3 mai : Dépôt des versions définitives des dossiers autoévaluation des formations
- 27 mai : Vote en CFVU

Juin 2024

- 14 juin : dépôt dossier autoévaluation à l'HCERES

En bleu : échéances
Etablissement/HCERES

En rouge : échéances pour les
responsables de formation en
charge de l'autoévaluation

2. Dossier d'autoévaluation

Composition

A. Rapport d'autoévaluation d'une formation du 1^{er} cycle/2^e Cycle, sous la forme d'un fichier Excel (trame_dae_11 pour le 1^{er} cycle, trame_dae_21 pour le 2^e cycle)

B. Documents « ayant valeur de preuve » :

- Une présentation succincte de la formation (1-2 pages maximum),
- La maquette de la formation déclinée en blocs de connaissances et de compétences avec les ECTS qui y sont associés ou, à défaut, la maquette « classique » structurée en unités d'enseignements (UE) avec les ECTS qui y sont associés, ainsi que le tableau de correspondance entre les UE et le référentiel de compétences de la formation. Celui-ci est en cohérence avec la fiche RNCP de la formation,
- La fiche de la qualité de l'insertion professionnelle et/ou du devenir des diplômés issus de la dernière enquête d'insertion et/ou de devenir ou de cohortes menée par l'établissement et incluse dans les données quantitatives,
- Le compte rendu du dernier conseil de perfectionnement – ou de l'instance qui en tient lieu - de la formation incluant sa composition.

A. Le rapport d'autoévaluation (fichier Excel)

Structuration du rapport d'autoévaluation

Un dossier structuré en trois niveaux/échelles pour l'autoévaluation et de l'évaluation externe :

- **Les domaines** : Ils définissent le périmètre global de l'évaluation. À chaque domaine est associée au moins une référence. Le référentiel comprend quatre domaines.
- **Les références** : Elles explicitent les attendus de l'évaluation d'une formation du 1er et du 2e cycle en reprenant ses missions, telles que les définissent les textes réglementaires en vigueur, ainsi que les grandes orientations et les pratiques qui la caractérisent. Elles précisent la façon dont ces attendus peuvent ou doivent se traduire dans le rapport d'autoévaluation de la formation et, en miroir, ceux utilisés par le comité d'experts dans l'évaluation externe pour apprécier leur degré de réalisation. Elles sont exprimées par une action mettant la formation en situation.
- **Les critères** : Un ou plusieurs critères sont associés à chaque référence. Les critères précisent la façon dont la référence doit se traduire dans le rapport d'autoévaluation de la formation. Les critères définissent les sujets qui seront analysés par les évaluateurs pour vérifier le niveau de réponse de la formation évaluée aux attendus exprimés par la référence à laquelle ils sont associés.

Exemple des trois niveaux du dossier d'autoévaluation des formations

DOMAINE 1 : LA POLITIQUE ET LA CARACTÉRISATION DE LA FORMATION

Référence 3 : La formation bénéficie d'un adossement à la recherche.

- Critère 1. La formation intègre une formation à et par la recherche adaptée à sa finalité.
- Critère 2. Des enseignants-chercheurs et des chercheurs des disciplines de la formation participent aux enseignements.
- Critère 3. La formation et les unités de recherche auxquelles elle est adossée mettent en place, à l'intention des étudiants, un dispositif d'accueil, d'accompagnement et de formation par la recherche
- Critère 4. La formation inclut une formation à l'intégrité scientifique et à la déontologie
- Critère 5. La formation à et par la recherche au sein de la formation s'appuie sur les services de documentation, en matière de contribution de leurs personnels aux contenus de la formation, d'acquisition de ressources, d'accès des étudiants à celles-ci

Modalités de production des indicateurs quantitatifs demandés dans le dossier d'autoévaluation

- Des indicateurs pour une large partie fournis par différents services
(Cellule d'aide au pilotage, observatoire de la vie étudiante, DEF)

Exemple : *Nombre d'alternants (contrats d'apprentissage) inscrits dans la formation*

- Des indicateurs ne pouvant être fournis que par les formations et composantes

Exemple : *Nombre de professionnels associés (PAST, MAST, vacataires) intervenant dans la formation*

Liste des indicateurs à fournir de manière certaine à l'échelle des UFR et/ou des formations

Référence 1 : La formation est en adéquation avec la stratégie formation de l'établissement.

- Nombre d'heures d'initiation à la recherche (séminaires de recherche, méthodologie de la recherche) en 2022-2023
- Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la formation en 2022-2023
- Nombre d'heures étudiant de la maquette assurées par des enseignants-chercheurs dans la formation en 2022-2023

Référence 4 : La formation entretient des relations avec le monde social, économique et culturel, et intègre des éléments de professionnalisation.

- Nombre de professionnels (professeurs associés, maîtres de conférences associés, vacataires) intervenant dans la formation
- Nombre d'heures étudiant des enseignements (hors suivi de stages et de projets) de la formation assurées par des professionnels du ou des secteurs d'activité de la formation

Liste des indicateurs à fournir de manière certaine à l'échelle des UFR et/ou des formations

Référence 5 : La formation met en œuvre les méthodes pédagogiques adaptées aux compétences visées.

- Nombre d'étudiants ayant un compte de e-portfolio

Référence 6 : La formation développe et diversifie ses pratiques pédagogiques.

- Nombre d'heures étudiant pouvant être suivies (hors situation exceptionnelle) partiellement ou entièrement à distance (hybride, co-modal, synchrone, asynchrone, etc.)

Référence 12 : La formation dispose des moyens nécessaires pour lui permettre d'atteindre ses objectifs.

- Nombre total d'enseignants permanents (enseignants-chercheurs, enseignants du 2nd degré, enseignants en CDI, etc.) intervenant dans la formation
- Nombre total d'enseignants non permanents (ex. ATER, lecteurs, maîtres de langues, maîtres de conférences associés, professeurs associés, contractuels, vacataires, chercheurs, doctorants, personnels BIATSS, etc.) intervenant dans la formation

Quelques pistes pour collecter ces données

- Pour reprendre les noms des intervenants de l'année antérieure, leur rôle, et stabiliser les réponses relatives aux statuts (EC, enseignants, chercheurs, professionnels) : <https://planning.parisnanterre.fr/direct/>
- Pour connaître les aménagements pour les étudiants bénéficiant d'aménagements (ex. situation de handicap): référent handicap de l'UFR, secrétariat pédagogique, etc.
- Pour comptabiliser les heures étudiant:
<https://formations.parisnanterre.fr/fr/formations-2023-2024.html>

Modalités de production des données concernant les étudiants : enquête établissement

- Enquête effectuée en novembre sur l'ensemble des cohortes de L1 à M2
- Résultats transmis aux formations dans la première quinzaine de février par mention
- Les résultats obtenus ne répondront pas à un indicateur en tant que tel, mais ont vocation à nourrir la présentation de la formation et les éventuelles réflexions pour amélioration.

Penser les formations dans le cadre de la stratégie d'établissement

- Un certain nombre d'indicateurs du tableau nécessitent un positionnement de la formation par rapport aux stratégies de l'établissement
- Par exemple : C1. « *La formation s'inscrit dans les ambitions, dans les orientations pédagogiques et dans les priorités thématiques de l'établissement* »

=> Un mémento des stratégies de l'établissement (dossier d'accréditation 2019, contrat de site 2020-2024, etc.) sera envoyé aux porteurs d'évaluation d'ici début janvier

B. Les « documents ayant valeur de preuve »

Documents « ayant valeur de preuve » : la présentation de la formation

Présentation succincte de la formation en une à deux pages comprenant :

- *Les objectifs et la finalité de la formation (secteurs d'activité et métiers visés) ;*
- *L'inscription de la formation dans les orientations pédagogiques et les priorités thématiques de l'établissement (dont celles liées aux projets du PLA) ; existence d'un label national, européen ou international ;*
- *La structuration de la formation : schéma des parcours diplômants et des parcours des étudiants en amont et en aval de la formation, dont les options et les parcours personnalisés proposés aux étudiants et les passerelles possibles ;*
- *L'articulation avec les formations voisines du même cycle et du cycle antérieur et/ou supérieur, dont les formations du bac-3, celles du domaine de la santé (médical et paramédical), les BTS, les CPGE, les formations d'ingénieur, etc.) ;*
- *Les perspectives de restructuration envisagées pour le prochain contrat*

Documents « ayant valeur de preuve » : la maquette de la formation

- *la maquette de la formation déclinée en blocs de connaissances et de compétences avec les ECTS qui y sont associés ou, à défaut, la maquette « classique » structurée en unités d'enseignements (UE) avec les ECTS qui y sont associés,*
- *le tableau de correspondance entre les UE et le référentiel de compétences de la formation. Celui-ci est en cohérence avec la fiche RNCP de la formation.*

Documents « ayant valeur de preuve » : La fiche de la qualité du devenir des diplômés

La fiche de la qualité de l'insertion professionnelle et/ou du devenir des diplômés issus de la dernière enquête d'insertion et/ou de devenir de cohortes menée par l'établissement et incluse dans les données quantitatives (métiers occupés, secteurs d'activité, statuts, salaires, types de contrat et/ou types de poursuites d'études).

Documents « ayant valeur de preuve » : Le PV du dernier conseil de perfectionnement

- Le PV du dernier conseil de perfectionnement est attendu dans les documents ayant valeur de preuve de manière impérative
- Modification et simplification de la charte de l'établissement sur le sujet lors de la CFVU du 4 décembre 2023
- Nécessité d'afficher la composition du conseil dans le PV

Il est donc indispensable d'organiser une réunion cette année pour les formations ne l'ayant pas fait récemment, en début d'année 2024

3. Modalités de dépôt et de travail collaboratif

- Le choix d'une solution reposant sur le principe de documents partagés
- Une solution accessible sur Google drive avec les identifiants parisnanterre en fonction des droits attribués.
- Une attribution des droits au-delà des seuls porteurs d'évaluation : directions de département, directions d'UFR, afin de nourrir la réflexion collective sur l'évolution plus générale de l'offre de formation
- Pour les formations inter-départements ou inter-UFR, la possibilité d'accorder des droits spécifiques au-delà du département qui a été défini comme porteur

Quelles modalités de dépôt des dossiers ?

Une arborescence sur le drive pour permettre un processus simple de contributions

Nom	↑	Propriétaire	Dernière modification	▼	Taille du fich	Emplacement
20141266-Histoire	📄 ★	 Evaluation HCERES Vagu...	5 oct. 2023	moi	—	📁 Licence
20141267-Histoire de l'art et archéologie	📄 ★	 Evaluation HCERES Vagu...	5 oct. 2023	moi	—	📁 Licence
20141271-Sciences de l'Homme, anthropologie, et...	📄 ★	 Evaluation HCERES Vagu...	5 oct. 2023	moi	—	📁 Licence

Mise en place de groupes pour l'attribution de droits, exemples :

hceres-universite : groupe donnant accès à l'ensemble de l'arborescence de l'université paris nanterre

hceres-segmi-direction : groupe donnant accès à l'ensemble de l'arborescence de la composante SEGMI

hceres-ssa-histoire : groupe donnant accès à l'ensemble de l'arborescence du département histoire de la composante SSA

4. De l'auto-évaluation au projet

Possibilité d'annoncer d'éventuelles restructurations dans la présentation de la formation (ajout de la vague E) : ces annonces ne sont pas impératives, mais ont vocation à éclairer si besoin le comité d'évaluation.

Merci de votre attention

Questions?